

Sujet : [INTERNET] enquête publique – Société des Enrobés de La Gravelle à La Brûlatte

De : pascal.dive@

Date : 30/07/2019 13:44

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Date : Mardi 30 juillet 2019

De : Les riverains du site de la SEG, situé à La Brulatte, au lieu-dit « la Saunière ».

A : Monsieur Alain Chevalier, désigné en qualité de commissaire-enquêteur

Objet : Observations de quelques riverains directement concerné par l'enquête en cours

Bonjour Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les observations d'au moins 3 foyers de riverains proche du site de la SEG.

Famille DIVE : lieu-dit "Le Haut Lion", 53410 La Brulatte situé à environ 800m à vol d'oiseau

Famille PALOMBA : lieu-dit "La Touche", 53410 La Brulatte situé à environ 290m à vol d'oiseau

Famille ROYER : lieu-dit "La Touche", 53320 Loiron - Ruillé situé à environ 320m à vol d'oiseau (en face de la famille Royer, de l'autre côté de la départementale 57)

Notre constat :

- une très mauvaise information des riverains sur les travaux et les évolutions du site sur lequel se trouvent les trois installations industrielles du groupe PIGEON, dont la SEG concerné par la présente enquête publique.
- l'enquête publique ne met pas à disposition des riverains des données actualisées sur les risques encourus pour leurs santés.
- une enquête publique qui semble se faire en catimini, plus dans un soucis de régularisation de ce qui a déjà été fait sans autorisation ou en anticipation des résultats de cette enquête publique.
- une enquête plus pour se donner bonne conscience, les dés étant déjà joués et le poids de l'industriel Pigeon, augurent d'une issue déjà connue de tous.

Nos inquiétudes :

Les désagréments et impacts suivants, déjà ressenti actuellement, par les riverains, seront augmentés dans le cadre de l'augmentation des capacités de production du site :

- Nuisances sonores importantes
- Odeurs nauséabondes
- Maux de têtes, et problèmes respiratoires
- Circulation dangereuse
- Empoussièrement

Nos demandes :

- La réalisation préalable d'une analyse d'impact de la nouvelle installation sur la santé directe et indirecte des riverains de développer des maladies cancérigènes (leucémies, maladies auto immune, ...)
- Directe par la pollution de l'air
- Indirecte par la pollution de l'environnement, les terres agricoles, les cultures potagères, les fruits et les légumes cultivés et consommés par les riverains.
- La mise en conformité du site pour réduire les nuisances sonores au maximum et permettre aux riverains les plus proches de profiter du confort de leurs résidences sans avoir à être contraint de laisser les portes ou les fenêtres fermées.
- La mise en place des mesures nécessaires pour sécuriser la circulation et permettre aux riverains concernés par l'accroissement de la circulation des camions, de pouvoir sortir et rentrer chez eux en toutes sécurités.
- La mise en place d'appareils de mesure avec publications des données régulièrement pour contrôler :
- La pollution sonore
- La pollution de l'air
- La circulation

En effet, les documents mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique sont établis à partir de l'ancienne installation et de son niveau de production actuel. Ils ne permettent pas d'évaluer l'impact de l'enquête en cours.

La production allant augmenter, cela peut accroître les nuisances et les effets indésirables pour les riverains, même si de nouvelles machines ou technologies seront plus performantes et moins polluantes.

Il est à noter que la présence et de développement d'un tel site, à pour les riverains les plus proches, une conséquence directe sur la valeur de leurs biens immobiliers et également pour certains sur leurs activités professionnelles.

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur Chevalier, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Les familles Royer, Palomba, Dive

— Pièces jointes : —

courrier_enquete_publique.pdf

30 octets

